



AGEFIPH

Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)

Référencée par **DAC Somme** — Département de la Somme, 80

📅 Édition : 10 mai 2026 ✎ Mise à jour : 21 juillet 2026 ⌚ Version 3



Informations générales

Type de dispositif : Aides sociales / Droits / Accès aux soins

Parcours concernés

Personnes en situation de handicap



Mission

Contexte missions

L'AGEFIPH s'adresse aux personnes en situation de handicap reconnues par la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et aux employeurs du secteur privé. Ce dispositif vise à favoriser l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi et le développement des compétences des personnes handicapées dans le secteur privé, en complément des dispositifs médico-sociaux.

Liste des missions

- Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé
- Soutenir le recrutement, l'alternance et l'intégration professionnelle
- Faciliter le maintien dans l'emploi par des aides techniques et adaptations de poste
- Financer des formations pour développer la qualification professionnelle
- Accompagner les employeurs dans leur politique handicap et sensibiliser
- Soutenir les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail
- Financer des aides spécifiques comme les aides techniques renouvelables
- Collaborer avec les partenaires locaux tels que Cap Emploi, missions locales et France Travail
- Proposer des aides à la mobilité, aux frais vestimentaires et d'hébergement liés au parcours emploi
- Assurer un observatoire emploi-handicap et soutenir la recherche et l'innovation
- Lutter contre la discrimination et promouvoir l'inclusion en entreprise
- Accompagner les professionnels de l'emploi et de la formation par des actions de formation

En synthèse

L'AGEFIPH est un organisme national qui facilite l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé. Il finance des aides techniques, accompagne les employeurs et les salariés, et collabore avec les partenaires de l'emploi pour favoriser un marché du travail inclusif.

Contraintes



L'accès aux aides de l'AGEFIPH est réservé aux personnes disposant de la RQTH et aux employeurs du secteur privé. Les demandes sont traitées via les délégations régionales ou en ligne. Le dispositif ne couvre pas le secteur public, qui relève du Fiphfp. Les aides sont attribuées sur dossier et en fonction des besoins identifiés.



Conditions d'accès

Pathologie reconnue :

Personnes en situation de handicap reconnues travailleurs handicapés (RQTH) ou en démarche de reconnaissance auprès de la MDPH.

Autres conditions :

Être employé ou en recherche d'emploi/formation dans le secteur privé. Pas d'accès pour le secteur public (compétence du Fiphfp).



Besoins couverts

Accompagnement social et administratif

- Aide à la constitution de dossier d'ouverture de droits
- Informations et conseils juridiques
- Soutien à l'insertion professionnelle

Formation, sensibilisation, prévention

- Formation des professionnels
- Sensibilisation des professionnels



Modalités

Modalités d'intervention

Téléconsultation / Visio

Modalités de saisine

Saisine directe

Formulaires d'accès

Demande via formulaire en ligne sur le site officiel AGEFIPH ou auprès des délégations régionales et partenaires locaux.

Territoire d'intervention

Territoire : National

Financement

Le dispositif est financé par les cotisations des employeurs privés. Les aides sont attribuées sans reste à charge pour les bénéficiaires.

Reste à charge usager : Non

Coordonnées

 Site web <https://www.agefiph.fr/>

 Contact AGEFIPH

Informations à titre indicatif. Données mises à jour le **21 juillet 2026**. Vérifiez auprès de l'organisme avant toute démarche.

Conformément au RGPD, certaines coordonnées personnelles ne sont pas affichées publiquement.

Plateforme Cairnova propulsée par Alémiane

À PROPOS



Cairnova, édité par Alémiane

Cairnova est la plateforme propulsée par **Alémiane** qui aide les **Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)** à structurer et partager leur offre territoriale d'accompagnement social, médico-social et sanitaire.

Réservée aux professionnels du parcours de santé : coordinateurs, contributeurs et partenaires institutionnels.

Alémiane conçoit des solutions numériques au service du parcours humain. Notre mission : faciliter l'accès aux dispositifs d'aide pour les personnes et leurs aidants, en équipant les DAC d'outils simples, performants et conformes au RGPD.

✉ jfpiat@alemiane.fr

🌐 alemiane.fr



DAC Somme

Présentation

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) de la Somme, porté par l'association Appui Santé Somme, accompagne les parcours de santé complexes sur l'ensemble du département. Il intervient auprès des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux pour évaluer les situations, orienter vers les bonnes ressources et coordonner les intervenants — quel que soit l'âge, la pathologie ou le handicap de la personne accompagnée. Son objectif : favoriser le maintien à domicile, assurer la continuité des soins et soulager patients comme aidants face à des parcours souvent complexes. Basé à Amiens, avec des antennes à Abbeville et Montdidier, le DAC s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire (infirmiers, travailleurs sociaux, coordinateurs, psychologues, médecins) qui vient en appui des acteurs de terrain, sans jamais s'y substituer.

Coordonnées

- Amiens (siège) : 354 boulevard de Beauvillé – 80000 Amiens
- Abbeville : 26-28 rue de l'Hôtel Dieu – 80100 Abbeville
- Téléphone : 03 65 89 09 19
- Mail : contact-dac@appuisantesomme.fr



Plateforme **Cairnova** propulsée par **Alémiane**.

Fiche référencée par **DAC Somme**.

Cette fiche est aussi disponible en ligne : <https://www.cairnova.fr/espace-documentaire/dac-somme/agefiph>

Scanner pour accéder à la fiche en ligne

Plateforme Cairnova propulsée par Alémiane

